

Charte d'engagement pour l'accessibilité en formation des personnes en situation de handicap

Cette charte vient définir l'engagement de l'organisme de formation AMARANTE Académie SARL dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation de handicap.

Elle s'inscrit dans le respect de la loi N°2005-102 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" du 11 février 2005 qui fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Partie I : Objectifs

AMARANTE Académie SARL, organisme de formation spécialisé dans la gestion de risques et filiale du groupe AMARANTE International, s'engage activement en faveur de l'inclusion et de la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Notre objectif est de garantir à tous un accès équitable et dans les meilleures conditions possibles à nos services de formation. Nous visons à promouvoir une culture d'accueil et de reconnaissance des particularités individuelles, assurant ainsi une égalité d'accès à nos formations.

AMARANTE Académie mobilise l'ensemble de ses ressources humaines, matérielles et pédagogiques pour offrir une expérience de formation adaptée et enrichissante pour les personnes en situation de handicap.

Partie 2 : Nos Engagements

En tant qu'organisme de formation, AMARANTE Académie s'engage à :

- Accueillir sans discrimination toutes les personnes éligibles conformément aux critères définis par la loi, en proposant des aménagements sur-mesure pour

chaque situation rencontrée ;

- Adapter nos méthodes et supports de formation ainsi que notre environnement d'apprentissage pour répondre au mieux aux besoins individuels liés à la situation de handicap ;
- Former et sensibiliser notre équipe (formateurs, personnel technique et administratif) aux enjeux de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en développant une prise de conscience et une compétence accrue sur ces questions ;
- Vérifier nos indicateurs d'accessibilité.

Partie 3 : Détails des Engagements

Accueil :

AMARANTE Académie propose un accueil personnalisé aux stagiaires, prenant en compte leurs besoins spécifiques conformément à la loi du 11 février 2005. Cet accueil, adaptable (téléphone, e-mail, visioconférence), vise à évaluer la compatibilité entre le projet de formation du stagiaire et son handicap, proposant des aménagements ou des réorientations si nécessaire.

Mise en œuvre :

AMARANTE Académie s'engage à effectuer des adaptations spécifiques en fonction de la situation de handicap, notamment par :

- La mobilisation d'un référent handicap habilité à l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- L'orientation vers des acteurs spécialisés comme l'Agefiph, Cap Emploi, les MDPH, le FIPHFP ;
- La mise à disposition d'une équipe dédiée à l'accompagnement tout au long de la formation ;
- L'adaptation des modalités de la formation : rythme, durée des formations, méthodes, supports pédagogiques ;
- La sélection de sites de formation accessibles aux personnes en situation de handicap.

Référent Handicap :

AMARANTE Académie met à disposition de ses interlocuteurs un référent pour les sujets liés au handicap. Ce référent est l'interlocuteur privilégié pour toute question relative à l'accueil et à la mise en œuvre de votre formation. Les missions du référent handicap sont définies dans une fiche de poste connue de toute l'équipe et sont soutenues par la direction. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques et administratives. Chaque participant à une formation organisée par AMARANTE Académie reçoit ses coordonnées.

Vous pouvez le contacter par e-mail à daniel.tshituka@amarante-academie.com.

Mobilisation de l'équipe :

AMARANTE Académie mobilise ses équipes pour s'engager pleinement et sur le long terme à :

- Travailler continuellement à l'accessibilité de nos formations ;
- Mettre à disposition un réseau de formateurs spécialisés ;
- Maintenir une veille active sur les ressources et innovations en matière d'accompagnement du handicap ;
- Sensibiliser, améliorer en continu et développer les compétences de nos collaborateurs sur ces enjeux.

Liste des indicateurs d'accessibilité :

- La charte d'engagement est diffusée au sein des équipes et des apprenants ;
- Un référent handicap est nommé, sensibilisé et professionnalisé sur le handicap ;
- Les missions du référent handicap sont définies dans une fiche de poste ;
- Le référent handicap travaille en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques et administratives ;
- AMARANTE Académie affiche les coordonnées du référent handicap sur les livrets d'accueil ;
- Les équipes pédagogiques ont connaissance de l'obligation de proposer des adaptations en termes de durée, de rythme, de méthodes et de supports pédagogiques pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.